

A l'ordre du jour de cette CAPA figurent deux opérations de gestion parmi les plus simples : les avancements d'échelon accélérés et les congés de formation (CFP). Une CAPA technique qui d'habitude est bien préparée, brève et se déroule dans un climat de travail serein.

Or, cette année, dysfonctionnements, retard et opacité ont été relevés :

- la CAPA se tient avec encore plus de retard que l'an dernier. Il est désormais loin le temps où les avancements d'échelon des certifiés, de tous les certifiés pas uniquement ceux du 6ème et du 8ème échelon, étaient examinés en décembre. Il est aussi loin le temps où les demandes de CFP étaient étudiées en mars. Ce retard est bien étonnant de la part de notre employeur quand on sait que la loi de ~~transformation~~ destruction de la Fonction Publique a réduit le nombre de CAPA ...

- les demandeurs de congé de formation ont pu voir pendant une dizaine de jours sur esterel/cofpi que leur demande avait été refusée ... alors que la CAPA ne s'est pas tenue et alors que certains en sont à leur 11ème demande ! Le rectorat a tout simplement ouvert ce service en disant d'office non à tout le monde... alors que ce ne sera pas le cas ! Un couac regrettable qui a suscité questionnements et colère de la part des collègues qui attendent depuis parfois plus de 10 ans !

- d'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi les documents que nous avons l'habitude d'avoir les années précédentes ne nous ont pas été fournis, en particulier, pour les CFP, le nombre de mois attribués aux certifiés, les noms des bénéficiaires et la durée de leur congé. Comment savoir s'il est légitime de refuser un CFP si nous ne savons pas combien de collègues en bénéficieront ? Ni si ceux qui en bénéficient ont réellement un nombre de demandes antérieures supérieur ? Ne pas comprendre ou faire semblant de ne pas comprendre que cette question est essentielle c'est empêcher le travail des élus.

Devant ce constat, nous n'avons pas siégé le 27 mai.

A plusieurs reprises nous avons constaté que le rectorat s'engageait dans une conception plus que minimaliste du dialogue social. Considérer qu'une réponse négative doit être systématique, ne pas regarder ce qui se pratique dans de nombreuses académies qui ont diffusé les documents habituels, ne pas répondre aux organisations syndicales, ce n'est pas notre conception du dialogue social et c'est alimenter la défiance entre les personnels et leur administration.

Malheureusement, l'exemple vient d'en haut. Et celui donné dans cette CAPA est cruellement éloigné du « **ministère plus humain, plus ouvert, plus coopératif et plus protecteur** » que JM Blanquer nous promet dans son mail du 26 mai.

Au niveau académique, il est tout à fait naturel que la communication ministérielle sur les « bienfaits évidents » du Grenelle de l'Education soient repris. Ainsi, dès le lendemain, le 27 mai, jour de CAPA, les personnels recevaient un mail du Recteur se présentant comme le dirigeant de la « première entreprise de service public de l'académie » et présentant sa « feuille de route pour les ressources humaines ». Nous n'en citerons qu'un extrait : « Elle permet également de dépasser une gestion strictement administrative des personnels afin de prendre en compte les situations individuelles et de répondre aux besoins en termes d'écoute, d'accompagnement, de valorisation et de protection ».

Depuis la loi de destruction transformation de la Fonction Publique, nos collègues, qui savent décrypter la novlangue, se rendent compte de la dégradation continue de leurs relations avec leur employeur.